



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 41444

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les suites de la réunion des acteurs de la communauté internationale (organisations internationales, organisations non gouvernementales, maires, parlementaires...) organisée à Annecy le 23 mai dernier dans le cadre de la conférence « le rôle de l'Europe dans le conflit colombien : solidarités, synergies et alliances ». L'objectif de cette conférence, lancée à l'initiative des comités Ingrid Betancourt de Savoie et de Haute-Savoie, était de comprendre le rôle de l'Europe dans la résolution du conflit colombien, dans la libération des otages, notamment d'Ingrid Betancourt et de soutenir la Colombie dans ses actions de paix. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position de la France à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le gouvernement français suit avec la plus grande attention la situation humanitaire en Colombie. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, il exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Il est bien conscient du drame humain que vivent les Colombiens, victimes de la violence d'un conflit vieux de plus de quarante ans. L'un des aspects les plus dramatiques de ce conflit est la séquestration prolongée de personnes par les guérillas. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique des enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il s'est en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de notre compatriote Ingrid Betancourt, séquestrée depuis plus de deux ans par la principale guérilla colombienne, les FARC. Les autorités françaises appuient la conclusion d'un accord à caractère humanitaire qui permettrait la libération des personnes séquestrées, dont Mme Ingrid Betancourt, en échange de celle de membres des FARC emprisonnés. Elle soutient, par ailleurs, les bons offices du secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution négociée. La déclaration de Londres, signée le 10 juillet 2003 par la France ainsi que par les principaux partenaires de la Colombie, approuve la politique menée par le président Uribe mais conditionne cet appui au respect des droits de l'homme. Cette position équilibrée est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment dans les conclusions du Conseil du 26 janvier dernier sur la Colombie. La France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Elle pourrait également être le signe d'une volonté de s'engager enfin sur la voie d'une solution négociée du conflit colombien. Instruit par l'expérience, le peuple colombien appuie, dans sa majorité, la politique de fermeté du président Uribe à l'égard des groupes armés illégaux. Mais aucune solution durable au conflit ne pourra être trouvée sans la négociation d'accords permettant la réinsertion des membres des groupes armés illégaux dans la société colombienne. L'accord humanitaire que la France appelle de ses vœux serait un pas dans cette direction.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41444

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4349

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9176